



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1275-315**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-315 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :**

- **de prohiber, à l'intérieur des zones I2-128, I2-646, I2-647, I2-648, I2-649, I2-650, I2-651 et I2-745 l'usage camionnage (456);**
- **d'interdire l'extension d'un usage dérogatoire camionnage (456) dans un terrain »**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro 23-05-24-26 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 24 mai 2023 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 31<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023 sous le numéro de certificat VD 2023-05.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)